L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI 10 AVRIL 1885.

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

REPRESENTATION DE PAQUES.

Dimanche de Pâques et la semaine.
Matinées Mercredi et Samedi.
DEUXIEME SEMAINE DE LA SAISON DU

Madison Square Theatre Co

Pour cette semaine seulement, la charmante comédie-drame de Bronson Howard

YOUNG
MRS. WINTHROP

Avec une troupe spéciale des artistes du Madison Square

Tous PÈRES MÈRES et tous MARIS FEMMES Devraient le voir

Dimanche, 12 avril—THE RAJAH.
4avril—

GRAND OPERA HOUSE,

Rue du Canal.

D. BIDWELL .... Directeur

Commençant LUNDI 6 Avril—Engagement limité de

Mr LAWRENCE BARRETT,

Secondé par M. LOUIS JAMES et une excellente troupe.

Landi soir et Jeudi en Matinée. | Yorick's Love.
Mardi—**HAMLET**
Mercredi—**RICHELIEU.**
Jeudi soir—Grand programme double—**Merchant of Venice et David Garrick.**
Vendredi soir et Samedi en Matinée—Double programme

A Blot in the 'Scutcheon.
ET
THE KING'S PLEASURE.
Samedi soir—**JULIUS CÆSAR.**

On peut obtenir des sièges réservés pour les Matinées—Mêmes prix que pour les soirées.
Lundi, 13 Avril—Seconde et dernière semaine de M. Barrett—FRANCESCA DA RIMINI.
4 avril—

THEATRE ST. CHARLES
DE BIDWELL.

Commençant Dimanche 5 avril.

Matinées Mardi et Samedi.

Grand succès de

Wallacks Theater Company.

Dans le Drame à succès

LADY CLARE.

Seconde Edition du Grand Programme.

Souvenez-vous que l'ouverture aura lieu Dimanche soir.

Sièges maintenant en vente.

La semaine prochaine, LA BELLE RUSSE de Wallack.

4 avril—

Vis-à-vis l'entrée de l'Exposition rue Magazine.

BATAILLE DE SEDAN

[Panorama: inscriptions le long des bandes : « Le grand Panorama, la plus terrible des batailles modernes... les armées françaises et allemandes engagées... est ouvert au public de 9 h du matin à 11 h du soir »]

Entrée
Adultes 50c
Enfants 25c
Lumières électriques la nuit.

B. NEU .... DIRECTEUR
21 janv—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Une jeune femme venant d'avoir un enfant désire se placer comme nourrice dans une famille honorable. Elle pourra fournir de bonnes recommandations. S'adresser No 28 rue Marais coin Douane. 10 avril—2f

On demande—Un homme ou une famille pour travailler à la part sur une ferme à raison d'environ 160 arpents, faisant face au fleuve, vis-à-vis le terrain de l'Exposition. Il y a sur la ferme un syphon d'un pied de diamètre pour arroser la rizière. S'adresser au No 7 North Street, Place Lafayette, de midi à 2 heures.
15 mars—

A VENDRE.

A vendre. Une jolie résidence et ferme de quinze acres à Lewisburg sur les bords du lac à deux milles de Mandeville, grande maison de résidence, remise, écurie, volailles, chevaux, etc.; le tout bien entouré, la maison est meublée et on peut l'occuper immédiatement. Billets à bord du steamer Camelia, cinquante cents. Elle sera vendue à bon marché pour du comptant, ou on échangera pour une propriété de ville.
LOUIS ETERNOD,
38 Passage de la Bourse.
5 avril—6f

A vendre—Cette propriété de valeur et bien située, No 160 rue Bourbon, coin Ste-Anne, convenable à tous genres d'affaires, conditions faciles. Louis H. Perret, 38 Passage de la Bourse.
18 jan—

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril

A LOUER.

A louer—Meublée ou non, la maison rue Esplanade No 122. S'adresser sur les lieux.
10 mars—1m

Fabrique de corniches Crescent City.

(Crescent City Cornice Works.)

BACKUS & BRISBIN,

Corniches et dessus de fenêtre en fer galvanisé. Chassis pour toiture, brevet de Hayes, sky-light 247 à 251 rue Magazine.
19 sept—1an NLLE-ORLEANS

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nel ou rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M. à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
6 nov—1an

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement confiées à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris [illegible]

CONSULAT DE FRANCE
— A —
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er avril 1885.

Arrien Justin — Keller Marie marbe ép. Louis Tache
Bernard Frédéric Martin — Ladevèze Télèphe
Bridault Charles Emile Auguste — Ladrix Paul Bru
Bouche Jacques — Lerd Auguste
Cathalogne Valenton — Lombard François Fidele
Carrère Mme François — Mouchon Pierre
Chanteraut — Médas Jean Louis
Cassou Pierre — Mournet Louis
Casse Joseph — Mistrot Guillaume André
Castet Marie Anne femme Oueille — Morin Antoine et Denis
Castet Paul — Mondin Romain
Combes Guillaume — Mélis Daniel Joseph Clotilde
Chourreau Bernard — Oueille Jean
Conilland Emile — Pradal Jean
Claverie Jean Marie Louis — Pagès Félix
Chéoux Pierre — Pène Mme femme Roquevert
Coulet Paul — Pène Dominique
Courret Silvio — Pène Jean
Deurs Jean Marie Isidore — Pène Mlle Anastasie
Dobianne Claude — Pommateau Jean Marie
Deschamps Etienne — Planus Francis
Dubois Ernest — Roquevert Louis
Dupeaux Hippolyte — Ravel Jean Baptiste Léon
Decommes — Roche Auguste
Dupont Pierre Benjamin — Reigé Jean
Escat Jean Joseph Léon dit Gendroun — Rudelli Antoine
Escoubas Adolphe — Ratter Paul
Gallien Jean Baptiste — Saillant Joseph
Giraud Mlle Angèle — Stef Michel
Giraud Mme Vve — Smith Mme Vve
Giraud Mlle Fortunée — Tremant les époux
Grillet Benoit Jean — Thévenin Mme Vve
Georgel Charles — Thomas Narcisse
Imbert Albert Henri Fernand — Touchard
Kayran ou Kayros Pierre — Tessedre Paulin Eléazar
— Tajague Victor
— Verges Pierre
— Verges Jean Marie

Le Consul général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Spectacles, Bals, etc.

Théâtre de l'Opéra
Coin Bourbon et Toulouse.

Trois Grandes Représentations Théâtrales au profit du Fonds de Secours de la "Young Men's Excelsior Jr. Benevolent Association."
Début en cette ville de la jeune tragédienne distinguée

Mlle PRUDIE COLE,
de New York, dans ses grands rôles de Lucrèce Borgia et Galathée, secondée par une compagnie choisie avec soin, sous la direction de T. H. O. Leary.
Vendredi soir, 10 avril 1885, le grand drame en quatre actes de Lucrèce Borgia.
Mlle Cole dans le rôle de Lucrèce Borgia.
Cette pièce a été représentée avec beaucoup de succès au théâtre St Charles en cette ville.
Grande Matinée de Gala pour dames.
Samedi, 11 avril, à midi,
Programme Double
Premier acte de Galathée et le grand drame de Lucrèce Borgia.
Samedi soir, 11 avril 1885.
Comédie Mythologique de Gilbert, Pygmalion et Galathée. Mlle Cole dans le rôle de Galathée.
Mlle Cole, l'émule de Langtry et de Mary Anderson dans ce rôle.
New York Herald & N. Y. Times.
Billets .... 25 & 50 cts
Sièges réservés au parquet et aux Premières .... 25 cts extra
Secondes non réservées, Troisièmes et Quatrièmes .... 25 cts.
Retenez vos sièges réservés à l'avance chez Lilienthal, Photographe, No 121 rue du Canal, à partir du 6 avril, de midi à 3 heures, et à l'Opéra le soir de la représentation.
Les billets sont bons pour l'une ou l'autre des représentations. Pas de sièges réservés aux matinées. Les portes s'ouvriront à 7 heures.
5 avril—7f

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.

Semaine commençant lundi, 6 avril 1885.
Dernière semaine de
"A TALE OF ENCHANTMENT."
Rivalisant de splendeur scénique avec le célèbre
BLACK CROOK!
Sous la direction de John R. Allen, tel que la pièce a été primitivement produite en cette ville.
20 ...... Belles jeunes personnes 20
Dans la Marche des Amazones.
Début des DANSEURS ESPAGNOLS.
Mise en scène superbe! Admirables costumes! Nouveaux effets mécaniques et grandes transformations des théâtres de Chicago.
Matinées les mercredis, samedis et dimanches. Entrée 10 cents. 7 avril—

Grand Rendez-vous des Familles.

Musée et Théâtre Colossal de Robinson à Dix Sous.
Rue du Canal, près St-Charles.

DANS LE MUSÉE.

Tome à face humaine; la merveilleuse famille DeLangue; Hercules, l'Homme-Vapeur; le Thaumascope Electro Musical de R. A. Steudell; M. Léon, l'homme fort; la cage de la Famille Heureuse; l'Orchestre juvénile de Lehmann; la femme à Barbe; THESPIA; l'Horloge Apostolique; Prof. Angel, les Oiseaux Savants; et d'autres curiosités qu'il serait trop long d'énumérer.

DANS LE THÉATRE.

Miss Emma Vennella, la célèbre danseuse de corde; Elise de Rock, Vocaliste; Allen et West, Pair Musical; J. H. Symonds, comique; le Grand Kissel, Idaletta et Wallace, Homme Poisson et Reine de l'Eau; Allen J. West, Artiste Musical, Ventriloques et Artistes en tous genres; Louis St. Clare, Vocaliste à double voix et autres.

10c. Ouvert de 10 a. m. à 10 p. m. Entrée pour le tout—**Dix Sous.** 10c.
4 mars—

GRUNEWALD OPERA HOUSE
Rue Baronne, près Canal.

Pour une courte saison, commençant DIMANCHE 5 avril.
Matinées le Mercredi et le Samedi.

Le professeur J. M. MACALLISTER le monarque universel le nécromancier renommé, avec un programme complètement nouveau, comprenant les tours les plus merveilleux et les plus étourdissants—100 objets élégants et coûteux donnés en présents à chaque représentation. On gagnera donc quelque chose tout en s'amusant. On voudra bien se rappeler que les cadeaux ne coûtent rien; ils sont livrés gratuitement.
Prix conformes aux temps.
Entrée générale avec deux enveloppes 50 cts.
Enfants, avec une enveloppe .... 25 cts.
Le porteur d'un billet d'un dollar recevra 6 enveloppes.
Rien d'extra pour sièges réservés, à partir de jeudi matin, au bureau de location au Newsstand de l'Hôtel St. Charles et au magasin de musique de Grunewald, No. 127 rue du Canal.
2 avril—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Jane Shepherd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,031—Division C.—Attendu que Alexander Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Jane Shepherd, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour
W. G. McGEEHAN, Greffier.
10 avril—10 14 19

Succession de John et George Cromwell

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3,964—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et l'administrateur déchargé.
Par ordre de la Cour,
W. G. McGEEHAN,
10av—10 14 19 Greffier

Succession de Mme Bertrand Johnes, alias Junka.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,926—Division — Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Bertrand Johnes, alias Junka, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN
1er avril—1,5,10 Greffier

Succession de Mary Quinn, femme de James Grass

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 14,005—Division E.—Attendu que Joseph Francis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Quinn, femme de James Grass, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 avril—9,14,18

Succession de Jean Coig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 12,313—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Jean Coig administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 avril—5,9,14

Succession de William Epps

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,957—Division E.—Attendu que Mme veuve Justine Epps a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Epps décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 avril—5,9,14

Succession de L. E. Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 13,965—Division B—Attendu que Mme Anna Hope, Veuve de L. E. Kyle, a pétitionné à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu L. E. Kyle, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5avril—5, 9, 14.

Succession de Benjamin Morgan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,936—Division B—Attendu que Benjamin Morgan Harrod a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif, dans la succession de feu Benjamin Morgan décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
5avril—5, 9, 14 Greffier.

Succession de William Forgey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,964—Division D—Attendu que William B. Benedict a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Forgey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
5 avril—5,9,14 Greffier.

Succession de John Nicholas Gerardy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,012—Division B—Attendu que Mme Vve Mary Elizabeth Gerardy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Nicholas Gerardy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
8avril—8, 12, 17. Greffier.

Succession de Wm. Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 12,589—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 avril—4, 8, 12.

NOUVEAU JOCKEY CLUB DE LA LOUISIANE.

COURSES DE PRINTEMPS.

1885.

Cinquième Jour, vendredi 10 avril.

Première course—Bourse $250; $50 au second, pour chevaux battus. Un mille.
Deuxième course—Bourse $250; $50 au second, to carry 105 lbs. Un mille et 1/8.
Troisième course—Howard Stakes, a sweepstakes pour tous les âges; entrée $50, moitié forfait, avec $750 ajoutées par M. Chas. T. Howard; $150 au second; $50 au troisième. Poids 5 lbs. au-dessous de la balance. Deux milles.
J. W. Thayer's b. h. Leroy, 4 Allen Pinkerton Sour Heart.
J. W. Thayer's b. g. Fair Count, a., Dudly-Adele.
Penn Yetter's ch. h. Bonnie Australian, 5, Regent-Christine.
J. T. Williams's ch. c. Bob Miles 4, Pat Molloy Dolly Morgan.
B. J. Johnston's b. m. Olivette, 5, King-Alfonso-Betty Ward.
J. S. Campbell's b. g. John Sullivan, a., Monarchist-Goneril.
J. Carter's b. h. Arotino, 5, Aaramis-Sprightly.
Quatrième course—Bourse $250; $50 au second. Le gagnant pour être vendu à l'encan. If entered not to be sold to carry weight for age. If entered to be sold for $2000 allowed 10 lbs. 2 lbs. per $100 allowed thence to $1000; 3 lbs. per 100 allow thence to $500 1 1-16.

Sixième Jour, Samedi 11 Avril.

Première Course—Bourse $250, $50 au second. Poids 10 livres au dessous de la balance. Sept furlong heats.
Deuxième Course—Selling race pour tous âges. Bourse $250, $50 au second. Horses entered to be sold for $1000 to carry their proper weights; pour $700, 10 livres allouées; $500, 15 livres; $250, 20 livres. Tout surplus du montant entré pour être vendu, devant être divisé entre le second cheval et le fonds de course. Un mille un quart.
Troisième Course—Cottrill Stakes, pour âges de trois ans; entrée $25 p. p., avec $600 additionnelles: $500 au premier, $100 au second. Le gagnant du Pickwick Stake devant porter 7 livres extra. Un mille un quart.
Capt. Wm Cottrill's ch. c. Lord Coleridge, 3, Imp. Buckden-Catina.
Capt. Wm Cottrill's ch. g. Rock, 3, Bob Wooly-Mrs Stoner.
W. L. Cassidy's br. g. Reed, 3, Imp. Glengarry-Hop.
Hurstbourne Stable's b. c. Randal, 3, Glen Athol-Orelia.
Hurstbourne Stable's br. m. Rosa R., 3, Pat Molloy-Jennie H.
Hurstbourne Stable's ch. m. Lisland, 3, Lisbon-Miss Crossland.
H. L. Bond's b. c. Barkley, 3, Imp. Glengarry, Rose Clark.
J. Mitchell's b. g. Emerson, 3, Enquirer Jassamine.
J. A. Batchelor's b. f. Princess Ban—3 Ling Band Poetess.
J. T. Williams' ch. c. Joe Cotton, 3 King Alfonso-Imp. Inverness.
Lamasney Bros.' b. g. Thrift, 3, Tom Bowling-Oleander.
Quatrième Course—Consolation. Bourse $250, $50 au second, pour chevaux battus. On alloue 5 lbs aux chevaux battus une fois, 10 lbs aux chevaux battus deux fois, 15 lbs aux chevaux battus trois fois. Un mille.
In all stakes five or more required to fill. In all club purses entrance free. In all purses two or more to start.
Les membres sont notifiés à venir prendre leur insignes au No. 104 rue du Canal.
Les courses commenceront à 3 heures P. M.
En cas du mauvais temps une flamme sera déployée au Crescent Hall, encoignure Canal et St Charles.
Insignes Quarter stretch pour le meeting $12 00
Insignes d'invitation 10 00
Insignes du jour 2 50
Admission du Stand du Club 1 00

Réglements.

Aucune dame ne sera admise dans les tribunes sans cavalier.
Les insignes des invités pour non-résidents sont personnelles et ne donnent droit d'entrée qu'aux personnes en faveur desquelles elles ont été émises.
Les insignes dites "Quarter Stretch" donnent accès à toutes les parties du terrain et de la piste.
Les billets d'entrée aux tribunes ne donnent pas accès au "Quarter Stretch".
Les membres ont droit d'entrée pour les dames qu'ils accompagnent.
Il est positivement interdit de fumer sur les tribunes des dames.
Les dames et les messieurs sont priés de bien vouloir rester assis lorsque les chevaux courront.
Tous les véhicules entreront par la porte de la rue du Mystère.
Les chars du City R. R. et du Orleans R. R. partiront de la statue de Clay, rue du Canal, toutes les minutes pendant les courses et déposeront leurs passagers sur le terrain même des courses, près des tribunes.
Les "Pools" officielles se vendront au Club Room du Crescent Hall coin Canal et St. Charles par Ira E. Bride & Co.

Stewards.

A. W. Comer — Jules Aldigé,
J. I. Harris — Chas. A. Conrad,
J. E. Glenny, — Capt. J. W. Tobin.

Marqueurs.

W. B. Krumbhaar — Brooke Boswell.

Juges des distances.

Thos. L. Airey — J. C. Herndon.

Comité de Réception.

ATWOOD VIOLETT, Chairman.
J. B. Laliande — C. W. Miltenberger,
J. D. Peet, — Saml. H. Buck
Alf. Moulton — W. F. Pinckard,
Frank Kennedy, — C. M. Soria,
Col. J. C. Denis, — H. Charnock
Gen. G. T. Beauregard — Gov. F. T. Nicholls,
George Gordon, — William Mehle
H. D. Hopkins, — W. E. Lyman,
Hon. J. A. Shakspeare, — A. A. Letong
E. H. Farrar, — A. B. May.
D. A. Chaffraix,
Baron E. Von Meysenburg
Toutes communications doivent être adressées à C. W. NOTT, boite 2914, Nlle Orléans.
R. W. SIMMONS, President
G. W. NOTT, Secrétaire. 5 av—

Nouveautés d'automne et d'Hiver
—CHEZ—

GODCHAUX

MAGASIN DE

LINGE CONFECTIONNÉ
—ET—
d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.
SAMEDI 25 OCTOBRE 1884.

Nous ferons l'ouverture de

Nos nouveautés
EN
Habillements pour
Hommes
Jeunes Gens et
Enfants
A
DES PRIX TRES MODIQUES.

Des échantillons, ainsi que des blancs pour mesures seront envoyés frais aucun à tous ceux qui les demanderont. 17 oct—84

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT, RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:
Actif $4,407,806 24
Passif 2,670,389 44
Surplus $1,737,416 75
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois. Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1884. —1an

PAR J. V. GOURDAIN.

Bâtisse en briques, à deux étages, de grande valeur, au coin des rues Dauphine et Espagne.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'encan St. Charles, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Espagne, Craps et Mandeville, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles et de façade à la rue Espagne.
Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, avec verandah, recouverte en ardoises, contenant, au rez-de-chaussée, 2 chambres, galerie à l'arrière, office et corridor, et au premier étage, 4 chambres, galerie de derrière et cabinet, cuisine en briques, recouverte en ardoises, contenant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur.
Cour briquetée, 2 caves et lieux d'aisance, gaz et waterwork, écurie dans le fond.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs auront le privilège de payer le tout au comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.
20mars—26—avril4,11

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D.

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 14 AVRIL 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	...	25,000
1 Lot de	10,000,	...	10,000
2 Lots de	6,000,	...	12,000
5 Lots de	2,000,	...	10,000
10 Lots de	1,000,	...	10,000
20 Lots de	500,	...	10,000
100 Lots de	200,	...	20,000
300 Lots de	100,	...	30,000
500 Lots de	50,	...	25,000
1,000 Lots de	25,	...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

- Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750
- Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
- Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
plus de renseignements, écrire lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Andrew Price vs Mateo ou Mathew ou Mathier Ashland

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6032—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 21 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Douane, Tremé et Bienville, formant une partie des lots de terre désignés par les numéros deux, seize, dix sept et dix huit sur un plan fait par J. Communy ancien voyer, de la première municipalité, en date du 10 décembre 1842 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, en cette ville.
Le dit lot est composé de la partie du fond des lots numéros seize, dix sept et dix huit, et mesurant, au pied anglais, vingt trois pieds de face à la rue Franklin et s'étendant dans la profondeur, entre lignes parallèles, de quatre vingts pieds cinq lignes.
Etant la même propriété que Mathew Ashland a acquise de Charles Lafitte, de la Nouvelle-Orléans, agent, avocat muni de pouvoirs de Mlle Marie Delphine Barbet, de Paris, France, et de Latour Arthur Marie Emile de Saint Pierre, aussi de Paris, France, par acte pardevant Nicholas Brown Trist, un notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 22 mars 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 mars—20,27,—avril 4,10,21

Succession de Henry Frellsen vs Frederick J. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,708—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier district de cette ville, SAMEDI, 9 mai 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet (anciennement Apollo) Melpomène, St Charles (anciennement Nayades) et Terpsichore et désigné par le No Dix-huit, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 juin 1841 et déposé comme plan No Trois dans le livre de plans de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville; le dit lot mesure vingt huit pieds cinq pouces de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Etant la même propriété que le défendeur, dans cette affaire a achetée de David H. Syme d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville le 28 juin 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 avril—7,14,21,28—mai 5,9

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Michael B. McGraw, agent contre M. et Mme Michel Valton Wall

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 6060—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique le LUNDI 13 avril 1885 à onze heures A. M. en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti les propriétés suivantes, à savoir:
Un cheval bai, un set de harnais, un wagon. Le wagon portant le No 227 et un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
1 avril—1,8,13

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John W. Madden vs Ses Créanciers. } No. 14,928. Cour Civile de District. Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Madden insolvable, soit acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero Jr. Esq. notaire, dans cette ville le Mardi 12ème jour de mai 1885 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les biens et la personne du dit John W. Madden soient suspendues, et que J. Richardson, Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans le 9 avril 1885.
Signé: W. T. HOUSTON Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
10 avril—3f

Nicholas Valery vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,621—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Nicholas Valery et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel S. McCuen syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN,
8avril—8,12,17 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Henry Denègre & Henry Chalaron vs Leurs créanciers } No 13,660. Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens des pétitionnaires Henry Denègre, individuellement et comme membre de la raison commerciale de Denègre & Villeré, et comme planteur associé de Denègre & Chalaron et aussi de Henry Chalaron, individuellement et comme planteur associé de Denègre & Chalaron et de la dite association de Denègre & Chalaron soit et est par le présent acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alphonse Philips, Esq. notaire en cette ville le SAMEDI, 11ème jour d'Avril 1885 à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et élire un syndic, et, qu'en attendant, toutes les poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et qu'Omer Villere, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 7 Mars 1885.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
12 mars—3f

ETAT DE LA LOUISIANE
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Wm Eckenbrecht vs Ses créanciers } No 13,721. Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion des dits créanciers ait lieu conformément à la loi pardevant Amédée Ducatel notaire dans la Paroisse d'Orléans en son étude No 47 rue Toulouse dans cette ville, le MERCREDI, 15ème jour d'Avril 1885 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic qu'Ernest Morel avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et qu'en attendant et pendant l'action de cette Cour et des créanciers, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, que William Eckenbrecht soit nommé syndic provisoire après avoir fourni caution de cinq cents piastres.
Nouvelle Orléans, 12 Mars 1885.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 mars—3f

ETAT DE LA LOUISIANE
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Charles De Luppe vs Ses Créanciers. } No 13,757. Division C.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles De Luppe insolvable, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq. notaire en cette ville, MERCREDI, le 15ème jour d'avril 1885, à midi, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 28 mars 1885.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 avril—2,8,14

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Omer Fortier vs Ses créanciers. } No. 13,940. Division C.

ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Omer Fortier soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benj. Ory, Esq. notaire en cette ville, MERCREDI, le 15ème jour d'avril 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit Omer Fortier et pour élire un syndic; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 1er avril 1885.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3avril—3f

JUGEMENT.

Mary Fowler Jobe vs Samuel J. Jobe, son mari. } No 13,038. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

CETTE affaire a été soumise aujourd'hui à la Cour. James B. Guthrie pour la demanderesse. Le défendeur présent en personne.
Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, la Cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse, pour les raisons alléguées oralement—
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de ladite demanderesse, Mary Fowler Jobe, femme de Samuel Joy Jobe, et contre le défendeur Samuel Joy Jobe, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit mari, et dissolvant la communauté de biens et acquêts existant légalement entre eux; que la dite demanderesse recouvre l'administration et la possession de ses biens paraphernaux, et qu'elle ait la jouissance et l'usage de ses acquets personnels.
Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de ladite demanderesse, Mary Fowler Jobe, femme susdite, et contre le défendeur, Samuel Joy Jobe, son dit mari, pour la somme de deux mille vingt-cinq piastres ($2,025), avec l'intérêt légal à partir de la demande judiciaire, savoir, le 5 janvier 1885, jusqu'à paiement, avec dépens.
Jugement rendu le 26 février 1885
Jugement signé le 5 mars 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
21 mars 1885.
M. A. McDONNELL,
Député-Greffier.
21 mars—31—10,19 avril au 1er mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO, encanteur—Il sera vendu aujourd'hui, **Vendredi 10 avril,** à 11 heures A. M., dans leurs salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une superbe maison et terrain sur l'Avenue Canal,

de style moderne et parfaitement finie, récemment réparée, avec un terrain spacieux avec de jolis dessins et ornements, bâtie par feu Wm A. Bell. A l'encan, avec des conditions faciles à long crédit.

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulo vs ses créanciers,

No 13,141—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885 à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, et signé le 5 mars 1885, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:
Cette résidence charmante et complète anciennement connue comme La Résidence de Bell située sur l'Avenue Canal, dans le Premier District de cette ville, le terrain occupe tout l'ilet borné par l'Avenue Canal, les rues Gasquet, Telemachus et Cortez, et mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face sur chacune des rues Canal et Gasquet et 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues Télémachus et Cortez, communication constante et rapide avec le centre des affaires, sont par chars urbains ou chemin de fer. La résidence est en retraite sur l'Avenue et se trouve entourée par un très beau jardin et pelouse; le site est des plus agréables et des plus attrayants, la maison a une corniche élégante sur la façade ainsi que de spacieuses galeries ornées de colonnes, il y a au centre un large vestibule, des octogones sur le côté et un observatoire élevé.
Les salons, la bibliothèque, la salle de réception, la salle à manger et les principales chambres à coucher sont vastes et parfaitement finies. Tous les devants de cheminée sont de marbre le plus fin; la disposition des principaux appartements est parfaite; on y trouve réuni tout ce qui est nécessaire aux besoins et au confort d'une grande famille.
Dans l'aile à deux étages, la cuisine munie d'un range, la chambre à provision, les cabinets, les chambres à coucher, les chambres à donner, tique et autres dépendances sont vastes et en rapport avec la somptuosité de la résidence.
Dans les cours se trouvent toutes les autres dépendances nécessaires, telle que écuries, remises, poulailler, etc.
Les visiteurs ne seront admis que sur une carte des encanteurs.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans du jour de la vente, pour billets de l'acquéreur garantis par hypothèque de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie, l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1885 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Wm O. Hart, notaire, No. 81 rue St Charles. 8mars—8,14,21,28 av4,7,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion rare pour les capitalistes.

L'encoignure dominant

des rues Canal et Carondelet, faisant face aux "Bâtisses Touro" et au Pickwick Club, occupé par "Kuntz," le confiseur, Et autres.

Et donnant un revenu certain de $9,000 par an.

Vente à l'encan à crédit.
Pour effectuer un partage.

Dans l'affaire en partage de propriétés foncières, appartenant aux successions de Madeleine A. Byrne et de John Bligh Byrne, consolidées Nos 11,442 et 11,783 consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 11 avril 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles en cette ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 20 février 1885 et signé le 6 mars 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:
La bâtisse en briques à trois étages à l'encoignure Sud Est des rues Canal et Carondelet dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St Charles et Commune. Le lot est connu comme le No 5 sur un plan par C. F. Zimpel, voyer, en date du 20 mars 1834 et mesure conformément au dit plan, au pied américain 29 pieds 5 pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de 160 pieds 4 pouces et de face à la rue Carondelet. Le dit lot est sujet à l'usage d'une allée de 10 pieds de 15 pieds de largeur ouvrant sur la rue Carondelet et seulement en commun avec les lots Nos 1, 2, 3 et 4 conformément au dit plan de Zimpel.
Le rez-de-chaussée de l'édifice, le 2ème et 3ème étages sont occupés par S. Kuntz comme confiserie. Les magasins Nos 2, 2 bis, 2 1/2 et 4 sont occupés par MM. Capitan, Joseph et Boyer et Hodgson, l'étage supérieur par MM. Ellis Bros., A. J. Lewis et D. Moran. Le revenu de ces magasins est de $9,000 par an. La dite propriété sera vendue avec tous les loyers et baux actuels dont on peut connaître les détails en s'adressant aux encanteurs à qui les exploitations pleinement et au lieu de la vente.
Conditions de la vente—Un tiers du prix d'achat devra être payé au comptant, un tiers à douze mois et un tiers à deux ans du jour de la vente en billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec les clauses de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance en plein et transport de la police et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1885 et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire chambre No 32 Kenner Block.
8 mars—8,14,21,28—avril 4,5,10,11

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

Mme Eva Jonas Lyons et son époux vs E. M. Hogan, Jr. et al

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,731. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville SAMEDI 9 mai 1885 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville anciennement ville et paroisse Jefferson dans le faubourg Delachaise, dans l'ilet borné par les rues St Charles (anciennement Nayades) Antonine, Foucher et Prytania, mesurant cent vingt cinq pieds de face à la rue St Charles sur cent cinquante pieds de profondeur et de face à la rue Antonine entre lignes parallèles, dont il forme le coin; ce dit terrain étant composé de la totalité des lots Nos quatorze, quinze, seize et dix sept, et de vingt pieds du lot numéro treize, touchant l'arrière des dites lots quatorze à dix sept (fig) aujourd'hui d'après un plan des Faubourgs Delachaise et Plaisance fait par C. A. Hedin, voyer, déposé en l'étude de T. Guyol notaire, et, aux termes d'un acte de vente de T. A. Delachaise à J. H. Rareshide passé pardevant J. F. Coffey notaire, le 2 novembre 1861.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 avril—7,14,21,28—mai 5,9

ANNONCE JUDICIAIRE
Succession de Henry E. Harper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,099. En vertu d'un ordre de vente daté le 19 mars 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan, Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Deux chalands à charbon
Huit brouettes
Huit pelles
Quatorze pelles.
Tous les objets ci-dessus se trouvent au pied de la rue Robin et peuvent être vus à n'importe quel moment avant la vente.
2° L'intérêt de feu Henry E. Harper dans le bateau Queen City.
3° Une certaine réclamation du dit défunt contre les Etats Unis se montant à environ $22,000.
4° Une certaine réclamation du dit défunt contre le Kentucky River Navigation Company pour $15,000.
Le tout d'après un inventaire enregistré dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31mars—31 av2 7 11

Carl Stockmeyer vs. Christophe F. Dietz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,450—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 mai 1885 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Quatorze lots de terre bornés par les rues Ousaga, Galvez, Miro et Lapeyrouse. Les dits lots sont situés dans le Faubourg Tremé de cette ville et désignés par les numéros onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt et un, vingt deux, vingt trois et vingt quatre, dans l'ilet numéro 25, sur un plan dressé le 22me jour de février 1857, par L. Bruglier et déposé en l'étude de Adolf Mazureau notaire en cette ville. Les lots onze et douze mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de cent quarante huit pieds six pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Les lots numéros treize à vingt deux inclusivement mesurant chacun vingt neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ousaga sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros vingt trois et vingt quatre mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de cent quarante huit pieds sept pouces et sept lignes entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1er 8,15,22,29, mai 2

Ventes Pour Taxes d'Etat
—DE—
PROPRIETES FONCIERES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, TROISIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressée par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à onze heures a. m., SAMEDI, le 2ème jour de Mai, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de un pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit.

VINET, NICHOLAS VALERY—
Taxe de 1883, montant à $12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les Champs Elysées, les rues Français, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 271, le dit lot mesure 30 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds.

VINET, NICHOLAS VALERY—
Taxe de 1883, montant à $30 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les Champs Elysées, les rues Français, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 271; le dit lot mesure 30 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds.

VINET, NICHOLAS VALERY—
Taxe de 1883, montant à $7 20
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les Champs Elysées, les rues Joséphine, Français et Solidelle, désignés comme lots Nos 5, 6, 9, 10, 13 et 14 de l'ilet No. 304.

VINET, NICHOLAS VALERY—
Taxe de 1883, montant à $12 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Marigny, Mandeville et Peters, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 1, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Front sur une profondeur de 63 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur à l'acquéreur qui achètera pour le montant les taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat, avec 20 pour cent et les frais à ajouter.
CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat
—DE—
PROPRIETES FONCIERES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs LES DELINQUANTS DE TAXE—PAROISSE D'ORLEANS, CINQUIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressée par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Deuxième District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures a. m., SAMEDI, 2ème jour de Mai, A. D. 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées, toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dues à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 31ème jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dues au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des dits délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dues par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun pour être offertes en vente comme suit.

BUCHANAN, BENJ.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Jackson, Monroe et Market, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No. 12, le dit lot No. 17 mesure 30 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 120 pieds.

STEPHENS, AMEDIE—
Taxe de 1883, montant à 90c
La demie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Monroe, Madison et Newton, désignée comme la demie du lot No. 7 de l'ilet No. 183, le dit demi-lot mesure 16 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 120 pieds.

BARRETT, MICHAEL J.—
Taxe de 1883, montant à 90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Vallette, Decatur et Newton, désignés comme lots Nos. 3, 4 et 5 de l'ilet No. 179, les dits lots Nos. 3, 4 et 5 mesurent 90 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds.

DILLON, JOHN J.—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Thayer, Pacifique et Peter, désigné comme lot No. 25 de l'ilet No. 47, le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds.

CLAISSIE, F.—
Taxe de 1883, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Jackson, Vallette, Verret et Market, désigné comme lot No. 9 de l'ilet No. 125, le dit lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 102 pieds, formant l'encoignure des rues Jackson et Vallette.

JACKHEAD, J. M'ME—
Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Peter, Alix, Powder et Bouny, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 6, le dit lot No. 6 mesure 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de 127 pieds.

McNAMARA, SUCC'N M'ME THOS.—
Taxe de 1882, montant à $1 50
Taxe de 1883, montant à 1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Chestnut, Peter et Alix, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 40, mesurant 31 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 150 pieds.

TAYLOR, SIMON—
Taxe de 1882, montant à 90c
Taxe de 1883, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Franklin, Verret et Lavergne, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 186; le dit lot No. 1 mesure 31 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds, formant l'encoignure des rues Decatur et Franklin.

ZINC, JOHN M'ME—
Taxe de 1883, montant à $8 40
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Monroe, Homer et Jackson, désignés comme parties des lots Nos. 3 à 8 et des lots Nos. 12 à 16 de l'ilet No. 151, mesurant 85 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 297 pieds.

ZINC, JOHN M'ME—
Taxe de 1882, montant à 75c
Une partie d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Madison, Homer et Jackson, désignée comme partie du lot No. 12 de l'ilet No. 151, mesurant 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 90 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat, avec 20 pour cent et les frais à ajouter.
CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.
1er avril—1,8,15,22,29—2 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et Effets Mobiliers au No 391 rue Ste Anne

Succession de Mme Margaret Ferner.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI 10 avril 1885, à 10 heures et demie du matin au local No. 391 rue Ste. Anne entre Johnson et Galvez, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans Division "C" en date du 28 mars 1885, Dossier No 13,579, pour le compte de la succession de Mme Margaret Ferner, veuve de Pierre Ferner, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan
Un lot de meubles de maison et effets mobiliers conformément à un inventaire déposé au bureau de la susdite cour.
Conditions—Comptant avant livraison
29 mars—29 avril 5 9 à la date.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente avantageuse pour une entreprise commerciale quelconque D'un Emplacement

A proximité du Marché Français, du Bac à vapeur (Ferry) du Deuxième District, des chemins de fer et de débarcadères de navires.

L'ancienne boulangerie des Etats-Unis—Emplacement de commerce établi depuis longtemps et florissant,

A des conditions faciles et à un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Lerebours, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu John Bohrer, la propriété connue comme Boulangerie avec magasins, bâtisses et entrepots, située rues Dumaine et Madison, entre Chartres et Peters.
Conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs, la portion à crédit à 1, 2, 3 et 4 ans.—Voir l'annonce dans le Picayune pour plus de détails.
21mars—21,22,28,29—avril 4,10,11

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.

D'une jolie maison en briques No 270 rue Bourgogne, avec deux belles constructions à étages également en briques.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 11 avril 1885, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St Charles—
Un lot de terre mesurant 31 pieds 8 pouces de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre les rues Hôpital et Ursulines. Ensemble une maison basse en briques ne six chambres dont deux dans la mansarde et deux cabinets, galerie vitrée sur le derrière, gaz dans la maison. Une bâtisse en briques à étage construite sur le côté du terrain ayant quatre chambres avec galerie sur la façade, une autre bâtisse à étage également en briques construite sur la ligne du fond du terrain ayant quatre chambres avec balcon, hangar, lieux d'aisance, deux citernes, cour carrelée.
Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.
Le vendeur occupe la moitié de la maison et retire de l'autre moitié $36 par mois.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et bout pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, avec toutes les clauses d'usage. L'acquéreur paiera les taxes pour l'année 1885 en sus du prix d'achat.
Acte de vente pardevant Jules Mauger, notaire. 1avril—

Jolie résidence de valeur sur le Bayou St-Jean, Argenterie et Actions.
Successions de Cristoval Morel et de sa femme, Cornélie d'Hebecourt.
Nos 11,493 et 12,304, consolidées

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 2 mai 1885, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1885, Division [illegible]
Les propriétés suivantes, savoir:
Deux certaines portions de terre sur le Bayou St Jean, étant plus amplement désignées comme lots A, B, C, D sur un plan daté du 25 octobre 1884 dressé par Arthur de Armas, député voyer.
1. Lot A mesure 100 pieds de face sur le Bayou St Jean sur une profondeur de 612 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du côté de la ligne opposée la division de la propriété de A. D'Hebecourt [illegible] [illegible] mesurant 158 pieds 11 pouces 2 1/2 lignes sur la ligne de division de la propriété de C. T. de Armas et 233 pieds 11 pouces sur la ligne de division de la propriété de B. Saloy, ensemble une charmante maison de résidence ayant au centre un corridor de six pieds de devant et derrière salon et salle à manger avec porte à coulisse, six chambres, office, cuisine, citernes, puits etc.
2. Le B mesure 44 pieds 3 pouces de face au Bayou St Jean sur une profondeur de [illegible] pieds 8 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot A, et 753 pieds 1 pouce 6 lignes sur la ligne opposée touchant du jardin Maignan la propriété maintenant de B. Saloy et 97 pieds 8 pouces à l'arrière sur la ligne du fond qui le divise de la propriété de B. Saloy. L'écurie, une maison en bois faisant face au Bayou St Jean, ayant [illegible] chambres et sur la partie l'usage d'un magasin, etc. et sur le haut.
3. Lot C mesure 60 pieds de face au Bayou St Jean sur une profondeur de 298 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne de division du lot B, et de 298 pieds sur la ligne de division de la propriété de A. Escoffier et A. D'Hebecourt; 5 B et 5 pieds sur l'autre ligne de division du lot B et 120 pieds 2 pouces 3 lignes sur la ligne du fond de la propriété du lot A. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
4. Le lot D mesure 60 pieds 7 pouces 1 ligne de face au Bayou St Jean sur une profondeur de 358 pieds 4 pouces sur la ligne de division de son côté, et 221 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la profondeur du côté opposé sur la ligne, et 112 pieds 2 pouces sur la ligne du côté paralléle et s'élargissant d'autant sur la ligne du Cours Pabon, à 234 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division de la propriété de C. T. de Armas, 244 pieds 5 pouces 6 lignes sur la ligne du fond joignant le lot A. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
5. Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4 dans l'ilet borné par les rues White, Toulouse, Dorgenois et le Canal Carondelet. Le lot No. 3 mesure 30 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces 4 lignes sur une profondeur de lot No. 2 et 62 pieds à trouver 1 ligne sur la ligne opposée.
Le lot No. 4 forme l'encoignure des rues Broad et Toulouse et mesure 28 pieds de face à la rue Broad sur 62 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur à divisant du lot No. 3, et 62 pieds 4 pouces sur l'autre ligne et faisant face à la rue Toulouse.
6. Un autre lot de terre situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 12 de l'ilet No. 583, compris entre les rues Fayette, Banks, Hollywood [illegible] et Broad. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 165 pieds 4 pouces 2 lignes.

—Aussi—

3 actions de la Compagnie du Canal Carondelet de $100 chacune d'après le certificat No 195.
Un lot d'argenterie assortie 119 3/4 oz.
Termes et Conditions—Pour les actions et l'argenterie comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes dues en 1885. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs.
Actes de vente pardevant Amédée Ducatel notaire. 5avril—5,11,18,25—mai 2,9

Un arpent de terre sur le Chemin de Gentilly, sur l'ancienne propriété Le Beau, près du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Onofrio Zagone.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7,599.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mai 1885 il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'hôtel St Charles rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mars 1885 la propriété suivante, savoir:—
Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans le Troisième District de cette ville sur le Chemin de Gentilly, à une distance d'environ trois milles du Marché Français et à quatre arpents de la station de Gentilly sur le chemin de fer Pontchartrain, désignée par le No. 2, laquelle portion de terre mesure un arpent de face au Chemin de Gentilly sur vingt arpents de profondeur, entre lignes parallèles.
Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas. Rollo, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1885.
1er avril—1,11,18,25—mai 2

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chevaux, Buggies, Surreys, Phaetons etc. Dans l'affaire de Omer Fortier vs ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 13,940.
Vente provisoire du syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—LUNDI, 20 avril 1885, à 10 heures et demie du matin au local rue Gravier, près de l'encoignure Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de ladite Cour en date du 7 avril 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Plusieurs chevaux de valeur, Buggies, Phaetons, Harnais, Selle, etc.
Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
8 avril—8,14,20

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mme Wm. R. Verlander.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 13,049.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI le 9 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile en date du 30 mars 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Toledano, Magazine et Constance désignés par les Nos. 7 et 8 et mesurant comme suit, à savoir:
Le lot No. 7 mesure 28 pieds de face à la rue Pleasant sur une profondeur de 141 pieds 11 pouces et 7 lignes.
Le lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la dite rue Pleasant, sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce et 4 lignes, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour sûr la vente.
8avril—8,11,18,25—mai—2,9

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasins et résidences productives et bien situées.

Coin des rues North Poydras et Penn, bâtisse en briques à trois étages.

Coin des rues North Poydras et Dryades, bâtisse à trois étages, en briques.

Esplanade, entre Tremé et Marais.

Une résidence élégante en bois, à deux étages, près de la belle résidence de **Léon Godchaux.**

Vente pour le compte d'un propriétaire absent.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 25 avril, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune.
1. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 1 dans l'ilet borné par les rues North Poydras, Dryades, Penn, Perdido, mesurant 21 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue North Poydras sur une profondeur de 75 pieds sur la rue Penn, ensemble avec l'usage d'une allée de 10 pieds de largeur faisant face à la rue Dryades.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages renfermant résidence et magasin à la fois, l'encoignure est occupée par une belle grocerie tenue par P. Blanc et vendue sujette à un bail expirant—
2. Une portion de terre désignée par le No 11 dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite mesurant 21 pieds 10 pouces 4 lignes de face à une allée de 10 pieds de largeur s'étendant à la rue Dryades à la rue Penn sur une profondeur et façade de 45 pieds 11 pouces 3 lignes à la rue Dryades et 42 pieds 3 pouces sur l'autre côté.
3. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement ci-dessus décrite désigné par le No 10 ... mesurant 21 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue North Poydras sur une profondeur de 75 pieds ... face à la rue Penn de 75 pieds ... l'usage d'une allée de 10 pieds de largeur ouvrant sur la rue Penn. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages (fruiterie) résidence et magasin à la fois et vendu sujet à un bail expirant—
4. Une portion de terre située dans le même district et ilet que les trois susdites décrites propriétés désignée par le No 20 mesurant 21 pieds 8 pouces 6 lignes de face à une allée de 10 pieds de largeur s'étendant de la rue Penn à la rue Dryades sur une profondeur et face à la rue Penn de 23 pieds 11 [illegible]
5. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par la lettre B et située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Marais, Tremé et Quartier, mesurant 49 pieds 5 pouces de face à la rue Esplanade même façade à la rue Quartier sur une profondeur de 204 pieds.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages recouverte en ardoise ... salons ... salle de chasse, salon et salle à manger avec ... chambres à coucher et vestibule. Avec cuisine ... et citernes et ... chambres ... cabinets, écurie ... gaz ... et ... jardin avec plates bandes de fleurs et arbustes.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans pour billets portant hypothèque spéciale ... intérêt de 8 pour cent ... toutes autres clauses usuelles dans les actes ... acquéreurs devant assumer le paiement de toutes taxes dues en 1885 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant ... au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
5avril—5,12 19 avril

Bons des Etats-Unis, bons consolidés, [illegible]

Actions de banque, actions de [illegible]

Marie C. Durrett et als. vs. Mme Louise Lasquet et als.

[illegible] partage entre héritiers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E. No 12,704.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale—[illegible] avril 1885 à midi, à la Bourse d'encan St Charles, [illegible] en vertu d'un jugement [illegible] en date du 16 janvier 1885 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, les bons et actions de valeur suivants:
1. 2 Actions New Orleans Insurance Association Stock au $50 chacune
2. 1 Action de la New Orleans and Carrollton Railroad Company de $100
3. 5 Actions de la Crescent Oil Works Company de $100 chacune
4. 3 Actions de la Carondelet Canal and Navigation Company de $100 chacune
5. 2 Actions de la New Orleans Gas Light Company de $100 chacune
6. 2 Bons des Etats Unis 4 pour cent, de $500 chacun.
7. 1 bons des Etats Unis 4 pour cent, de $1000 chacun.
8. 3 bons des Etats Unis 4 1/2 pour cent de $1000 chacun.
9. 1 Bon Crescent de la ville de la Nouvelle-Orléans (Crescent) de $1000
10. 6 Bons Consolidés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, 1892 de $1000 chacun.
11. 6 Bons 7 pour cent de la ville de la Nouvelle-Orléans 1893 à partir coupons échus le $1000 chacun.
12. 2 Consolidés de l'Etat de la Louisiane de $1000 chacun.
13. 3 Consolidés de l'Etat de la Louisiane de $500 chacun.
14. 4 Bons premier hypothèque de la New Orleans Water Works Co. de $500 chacun.
15. 2 Bons premier hypothèque de la New Orleans, Jackson and Great Northern Rail Road de $1000 chacun.
16. 5 Bons premier hypothèque de la New Orleans, Opelousas et Great Western Rail Road avec coupons de $1000 chacun.
17. 1 Coupon No. 12 premier janvier 1880 de $35.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication avant la livraison.
[illegible]

Propriétés améliorées de valeur dans le Second District.

Nos. 117 et 119 rue Ste-Anne.

Nos. 365 et 367 rue d'Orléans

No. 387 rue d'Orléans.

Joseph Misa
contre
Eugène Martin et autres

Pour un partage.

No. 12,771.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI 11 avril 1885 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1885 et signé le 29 janvier 1885 et en vertu d'un ordre daté le 28 février 1885 rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1. **Un certain lot de terre,** situé dans le faubourg Tremé, dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Marais et Galvez, mesurant, au pied américain, 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 80 pieds entre lignes parallèles; le dit lot se compose de portions des lots Nos 1, 2 et 3 du dit ilet, conformément au plan dressé par A. D. Hennecourt, daté le 22 décembre 1836 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire de cette ville, avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 415, 417 et 419 rue Ste Anne, aussi avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent.
Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage à double corps de logis, contenant deux chambres et 1 cabinet, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., à chaque corps de logis, aussi une autre maison en bois à un étage contenant deux chambres, avec cabinet, cuisine, grande galerie sur la façade, citerne, lieux d'aisance, etc., ainsi que l'usage d'une allée commune aux deux propriétés.
2. **Deux certains lots de terre** situés dans le faubourg Tremé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Marais et Tonti, les dits lots sont désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan dressé par J. Communy, arpenteur, en date du 15 septembre 1844 et déposé en l'étude de P. P. Labarre, notaire de cette ville, conformément à ce plan les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue d'Orléans sur une profondeur de 75 pieds, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, portant les Nos. 365 et 367 rue d'Orléans, et aussi avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent. Les dites améliorations comprennent deux petits cottages séparés l'un de l'autre et renfermant chacun, environ 2 chambres, avec cabinet, cuisine, citerne, lieux d'aisance etc.
3. **Un lot de terre** situé dans le Second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste Anne, Tonti et Rocheblave lequel est désigné par le No 5 sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire de cette ville le 1er mars 1862, le dit lot mesure au pied américain 30 pieds de face à la rue d'Orléans sur 81 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti qui le divise du lot No 4, et 81 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 6.
Ensemble avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent; le dit lot porte le No municipal 387 rue d'Orléans et comporte la jouissance des droits, voies et privilèges qui s'y rattachent. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, contenant 3 chambres, avec citerne, lieux d'aisance, etc., ainsi qu'une écurie.
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets d'avis en commun au gré des co-propriétaires, portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an, de la date de la vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque. Les actes de vente contiendront la clause de non aliénation et le privilège du vendeur. Les édifices devront être toujours assurés pour un montant suffisant, au moins à parfaire les billets, et les polices d'assurance spécifieront que la perte s'il en existait, sera payable aux porteurs des dits billets. En cas de procès pour opérer le recouvrement du montant des billets ci-dessus, les honoraires d'avocats fixés à 5 pour cent seront payés par les acquéreurs ou tout le montant du prix de l'adjudication comptant, au gré des acquéreurs.
Les taxes de 1885 seront aussi payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs pourront comptant sur les lieux 10 pour cent du montant de l'adjudication pour assurer la vente.
Actes de vente pardevant Charles J. Theard, aux frais des acquéreurs. 7mars—

L. DUPLEIX—Agence générale d'affaires—Natchitoches, Louisiane. De longues années d'expérience, acquise par cette agence offre au commerce et aux étrangers de grandes facilités pour ventes ou achats de propriétés, placement de capitaux ou produits. Collections—renseignements de quelque nature qu'ils soient, recevront une attention prompte et spéciale. Correspondance échangée en Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 6jan—